

Page 1	Règlement général
Page 2	Films français et francophones
Page 3	Compétition Forum du bilinguisme

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. OBJET ET INSCRIPTION

Objet

Le FFFH recherche des courts et longs-métrages au profit de sa Section découverte. Trois catégories de films sont concernées et deux prix sont attribués (courts-métrages uniquement). Les projections officielles qui récompenseront les courts-métrages lauréats auront lieu le **samedi 19 septembre 2015**.

Prix découverte Bonhôte, CHF 3'000.00 : récompense le film lauréat de la Compétition du FFFH (court-métrage français/francophone, durée max. 24 minutes).

Prix Forum du bilinguisme, CHF 2'000.00 : récompense le film lauréat de la Compétition "Lorsque les langues se rencontrent" (films abordant la thématique des langues, pas uniquement francophones, durée max. 24 minutes).

Catégories de films

En compétition :

- courts-métrages français et francophones (compétition FFFH) ;
- courts-métrages abordant la thématique des langues, films de toutes nationalités (compétition du Forum du bilinguisme).

Hors compétition :

- longs-métrages français et francophones (films non distribués en Suisse, durée min. 75 minutes).

Inscription

Il n'y a pas de frais d'inscription. Une copie DVD du film ainsi que le formulaire d'inscription dûment rempli et signé doivent être envoyés à l'Association du FFFH. Pour les courts-métrages, merci d'indiquer si le film prend part à la Compétition du FFFH, à la Compétition du Forum du bilinguisme, ou aux deux Compétitions. L'inscription et la participation entraînent l'acceptation du règlement. Le dépositaire se déclare dès lors d'accord d'accepter toutes les conditions du règlement, également au nom d'une tierce personne. **Les DVD doivent être expédiés à l'adresse : Association du FFFH, Quai du bas 92, 2502 Bienne, Suisse, avec la mention suivante sur l'enveloppe : « Sans valeur marchande, pour usage culturel uniquement ».** Délai d'inscription : **30 juin 2015**.

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Merci de consulter également les modalités spécifiques aux deux Compétitions (p. 2 et 3). Le concurrent déclare être majeur et disposer de sa pleine capacité juridique. Supports acceptés : 35mm, DCP, Blu-Ray, DVD. Les formats BETA SP ne sont pas acceptés. Le sous-titrage du film est un avantage mais pas une condition *sine qua non*. Seul un prix par court-métrage peut être attribué. Les DVD ne seront pas retournés.

3. CONFIRMATION / SÉLECTION

Le FFFH informera de la sélection ou non des films à fin août 2015. Lorsqu'un film est retenu, une Fiche de sélection, à compléter avec soin, est transmise aux concurrents. Aucun film ne pourra être retiré par son (ses) producteur(s) après signature de la Fiche de sélection. Les concurrents dont les films n'ont pas été retenus seront avertis par courriel. Les décisions de la Direction artistique ne seront pas motivées.

4. TRANSPORT ET ASSURANCES

Frais de transport

Les frais de transport des copies de films pour le FFFH ainsi que le matériel promotionnel sont à la charge de la société productrice. Le matériel de promotion ainsi que les DVD/Pal ne seront pas renvoyés. Le FFFH prend à sa charge l'envoi du retour des copies des films, sans pour autant prendre en charge les frais de douane et de TVA qui sont remboursables à la société de production selon le système FEDEX. En cas de sélection, le transport des copies de films placés sous le label UniFrance sera pris en charge.

Modalités de transport

Les copies de films doivent être envoyées à l'adresse suivante : Association du FFFH, Quai du bas 92, CH-2502 Bienne, Suisse.

Assurance

Les frais d'assurance pour le transport du film et du matériel de promotion sont à la charge de la société de production. Les films projetés au Festival sont assurés par le FFFH pendant la durée spécifique du Festival. En cas de problème durant le Festival, la responsabilité du FFFH se limite à rembourser les coûts d'une nouvelle copie, même s'il s'agit à la base d'un original.

5. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le FFFH se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le concours si les circonstances le nécessitent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

SÉLECTION ET COMPÉTITION FFFH – FILMS FRANÇAIS ET FRANCOPHONES

1. LE PROGRAMME LONGS-MÉTRAGES DU FFFH (HORS COMPÉTITION)

Le FFFH présente, toutes sections confondues, environ 50 films longs-métrages français/francophones (fiction, documentaire, animation), sous-titrés pour la plupart en allemand, éventuellement en anglais. Le Festival convie de nombreux talents à accompagner leur film et les invite à participer à un podium de discussion après la projection. La Section découverte permet l'inscription de films français / francophones non encore distribués en Suisse. Quatre à huit longs-métrages sont sélectionnés dans cette Section spécifique.

Sous-titrage

Selon l'importance de programmation du film et, partant, l'envergure de l'équipe faisant le déplacement à Bienne, le sous-titrage en allemand peut être pris en charge par le Festival. Cette exception mise à part, le sous-titrage incombe à la production. Le fait qu'un film ne soit pas sous-titré ne l'exclut pas de la sélection. Les films sous-titrés en allemand bénéficient d'une projection dans une salle de capacité plus importante, le public germanophone étant pris en considération. Lorsque les talents se déplacent à Bienne, une discussion avec le public est prévue après la projection.

2. LE PROGRAMME COURTS-MÉTRAGES DU FFFH (COMPÉTITION)

Le FFFH programme les courts-métrages faisant partie de la Compétition officielle lors d'une ou deux séances publiques. Seuls des films français/francophones y sont admis. En principe, les talents accompagnent leur film à Bienne et le FFFH organise un débat en public après la séance. Le Prix découverte Bonhôte récompensant le meilleur court-métrage de la Compétition FFFH est attribué le samedi 19 septembre 2015. Cette Compétition est organisée avec la collaboration d'UniFrance.

Sous-titrage

Le sous-titrage incombe à la production. Le fait qu'un film ne soit pas sous-titré ne l'exclut pas de la sélection, cependant le sous-titrage en allemand ou en anglais constitue un avantage.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les courts-métrages ne doivent pas excéder 24 minutes ; la durée minimale des longs-métrages est de 70 minutes. **Seuls sont sélectionnés des films français/francophones qui n'ont pas encore été distribués en Suisse.** Les films devront avoir été réalisés entre le **01.06.2014** et le **30.06.2015** et proposent, idéalement, un sous-titrage en allemand ou en anglais.

Formats de projection acceptés

- Longs-métrages de fiction/animation/documentaires 35mm, DCP, Blu-Ray ou DVD/Pal.
- Courts-métrages de fiction/animation 35mm, DCP, Blu-Ray ou DVD/Pal.

4. PRIX DÉCOUVERTE BONHÔTE AU PROFIT DES COURTS-MÉTRAGES / LE JURY

Le jury est composé de quatre membres accompagnés d'un Président du Jury (Vincent Perez en 2010 ; Carlo Brandt en 2011 et 2013 ; Jean-Paul Rouve en 2012 ; Beki Probst en 2014). Ces cinq membres, choisis et invités par le FFFH, visionnent les courts-métrages avant et pendant leur projection publique. Le verdict est donné le jour de la projection publique. Le prix, de CHF 3'000.00 cash, est remis au réalisateur et/ou producteur présent à Bienne.

5. INVITATION AUX ÉQUIPES DES FILMS AYANT ÉTÉ SÉLECTIONNÉS

Le FFFH invite les équipes à se rendre à la projection du film à Bienne. Au maximum 3 personnes par long-métrage et 2 personnes par court-métrage directement impliquées dans la réalisation du projet (réalisateur, acteur) sont invitées à Bienne pour une durée de deux jours, une nuit. La nuitée ainsi que les billets d'avion (classe économique) ou de train (2^e classe) aller-retour jusqu'à Bienne sont pris en charge par le Festival. Le Festival se réserve le droit d'imposer certains trajets.

6. LES DROITS

Lorsqu'un film est remis au FFFH, l'ensemble des droits sur le film appartient au FFFH (inclus les droits à une tierce personne) pendant la durée du Festival. Ainsi, la société qui remet son film, permet au FFFH de projeter son film une ou plusieurs fois dans le cadre du Festival et de l'utiliser à des fins promotionnelles.

7. LA COMMUNICATION

Les films longs- et courts-métrages de la Section découverte profitent d'une large communication dans les publications officielles, à l'image des films des autres sélections du Festival. Les textes, images et photos sont mis à disposition du FFFH par les candidats. Les courts-métrages profitent d'une visibilité optimale.

8. LES SÉLECTIONS

Les sélections des quatre dernières années sont disponibles sur www.fffh.ch, rubrique Section découverte.

COMPÉTITION “LORSQUE LES LANGUES SE RENCONTRENT”

1. OBJET

Le Forum du bilinguisme et le FFFH s'associent pour la Compétition du court-métrage intitulée « Lorsque les langues se rencontrent ». Les films recherchés abordent de près ou de loin la thématique des langues, que ce soit à l'écriture (dialogues), au scénario ou à la réalisation. Ces films ne sont pas uniquement francophones.

2. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le genre du court-métrage (fiction, animation, documentaire) est libre. Ils respectent les lois et règlements en vigueur, plus généralement les dispositions relatives à l'ordre public et aux bonnes mœurs. La date de production du court-métrage est située entre 2014 et 2015. La durée du film n'excède pas 24 minutes.

3. CONSULTATION DES FILMS

Chaque court-métrage sera visionné par les sociétés organisatrices. Les courts-métrages qui ne répondent pas aux conditions édictées par le présent règlement sont exclus du concours.

4. PRIX

Le prix Forum du bilinguisme sera décerné par un jury composé de professionnels. Ce jury se réunira au plus tard le 5 septembre 2015 afin d'élire le gagnant. Les participants seront immédiatement avertis. Les décisions du jury ne seront pas motivées et seront sans appel.

5. INVITATION À L'ÉQUIPE DU FILM AYANT ÉTÉ SÉLECTIONNÉ

L'équipe du film lauréat sera invitée à se rendre à Bienne pour assister à la projection du film et à la remise du prix. Au maximum 2 personnes sont invitées (réalisateur, acteur). La nuitée ainsi que les billets d'avion (classe économique) ou de train (2^e classe) aller-retour jusqu'à Bienne sont pris en charge par le Festival. L'organisation se réserve le droit d'imposer certains trajets.

6. AUTORISATION D'EXPLOITATION

Les concurrents autorisent les sociétés organisatrices à exploiter tout ou partie des courts-métrages sur les sites Internet du Forum du bilinguisme et du FFFH (droit de reproduction et de représentation).

7. DROIT À L'IMAGE

Le Forum du bilinguisme et le FFFH sont autorisés à utiliser, à des fins publicitaires ou promotionnelles, le nom et l'image des concurrents. Le lauréat accepte l'utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires ou promotionnelles, sans que cela ne lui confère le droit à quelque avantage.

8. DROITS – GARANTIES

Les concurrents déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires sur les courts-métrages qui participent au présent concours, garantissant l'organisation de tout recours ou actions qui pourraient lui être intentés à titre quelconque lors de l'exercice des droits consentis pour le présent concours par toute personne ayant participé ou non à la production du court-métrage et susceptible de faire valoir un droit de quelque nature que ce soit.

9. COMMUNICATION

Les courts-métrages de la Section découverte profitent d'une large communication dans les publications officielles, à l'image des films des autres sélections du Festival. Textes, images et photos promotionnels seront mis à disposition par les candidats.

10. LAURÉATS

Bon voyage de Fabio Friedli (Suisse), 2012.

Welkom de Pablo Munoz Gomez (Belgique), 2013.

Fils de Subarna Thapa (France), 2014.